

Plan d'Action pour la Méditerranée

Accord relatif au Programme d'Aménagement Côtier pour la zone côtière du Rif central (Maroc)

ENTRE

LE GOUVERNEMENT MAROCAIN,

**LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT,**

en tant que Partie contractante à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs

et en tant que Secrétariat de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et des Protocoles y relatifs

Conformément aux obligations juridiques des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs, suivant les programmes d'action convenus dans le PAM Phase II, et sur la base des recommandations formulées à diverses réunions intergouvernementales et réunions d'experts lors desquelles un Programme d'Aménagement Côtier (PAC) a été formulé et approuvé en vue d'être appliqué à certaines zones pilotes, ont convenu de ce qui suit :

Les parties signataires du présent Accord s'engagent à instruire et à mettre en œuvre le projet du PAC pour la zone côtière du Rif central (Maroc), tel que celui-ci est défini selon les Termes de référence présentés dans l'Annexe qui fait partie intégrante de l'Accord.

Le projet du PAC tel qu'il figure dans l'Annexe du présent Accord peut être révisé ou amendé par consentement mutuel des deux parties.

Cet Accord est valable pour la période 2007-2010 et peut être prorogé, modifié ou résilié par consentement mutuel des deux parties.

L'instruction, la mise en œuvre et les activités après-projet seront exécutées selon les dispositions institutionnelles suivantes :

- Le Gouvernement marocain sera représenté par le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement/ Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) qui sera responsable de la partie nationale des dispositions institutionnelles du Projet telles que définies dans l'Annexe au présent Accord ;
- Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement sera représenté par l'Unité de Coordination (MEDU) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) en tant que coordinateur général du Projet et par le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) en tant que Centre du PAM responsable de l'exécution et de la composante du PAM des dispositions institutionnelles du Projet.

Le rôle des parties concernées et leurs obligations concernant l'étape préparatoire, la phase de mise en œuvre, la phase après-projet et le budget sera rempli ainsi que défini dans l'Annexe du présent Accord.

Pour et au nom du

GOUVERNEMENT MAROCAIN

Nom : Abdelhay Zerouali

Titre : Directeur de la Surveillance et de la Prévention des Risques

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT**

Nom : Ivica Trumbic

Titre : Directeur du CAR/PAP

Rabat, le 29 octobre 2007

Rabat, le 29 octobre 2007

**Annexe à l'Accord relatif au Programme
d'Aménagement Côtier pour la zone côtière du
Rif central (Maroc)**

Termes de référence du Projet

Table des matières

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Préambule

1 Données de base sur la zone côtière du Rif central

1.1 Contexte socio-économique de la zone côtière du Rif central

1.2 Contexte environnemental

1.3 Sites historiques, paysages et aires protégées

2 Eléments de base du PAC de la zone côtière du Rif central

2.1 Stratégie du PAC

2.2 Objectifs

2.3 Structure et phases

3 Cadre institutionnel

3.1 Participation du PAM

3.2 Participation des institutions nationales

3.3 Participation des autorités et institutions locales

3.4 Participation d'autres institutions et organisations internationales

3.5 Coordination

4 Description des activités

4.1 Coordination et pilotage institutionnel

4.2 Activité fédératrice porteuse de la stratégie GIZC-DD

4.3 Activités sectorielles

4.3.1 Développement du tourisme durable

4.3.2 Protection des sites sensibles naturels

4.3.3 Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel

4.4 Activités fonctionnelles

4.4.1 Système d'information

4.4.2 Analyse de durabilité

4.4.3 Sensibilisation et participation

5 Plan de travail, calendrier, budget, institutions

5.1 Plan de travail et calendrier

5.2 Budget

5.3 Dispositions institutionnelles

6 Indicateurs de résultats

6.1 Indicateurs d'avancement

6.2 Indicateurs de résultats du projet

7 Rapports d'avancement

7.1 Etablissement des rapports d'avancement au niveau du projet

7.2 Etablissement des rapports d'avancement pour chaque activité

7.3 Rapports finaux

8 Activités après-projet

8.1 Activités de suivi

8.2 Suivi continu, évaluation et rapports

8.3 Exploitation des résultats au niveau du PAM

Liste des abréviations

BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CAR/PAP	Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires
CAR/PB	Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu
CAR/PP	Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre
DD	Développement Durable
DSPR	Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques
ECAT	Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
MEDU	Unité de coordination du PAM
PAC	Programme d'Aménagement Côtier
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SEEE	Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement
UE	Union Européenne

Liste des tableaux

Tableau 1	Plan de travail et calendrier
Tableau 2	Contribution du PAM (en espèces en 1000 €)
Tableau 3	Contribution du PAM par an (en espèces en 1000 €)
Tableau 4	Contribution du pays-hôte (en 1000 €)
Tableau 5	Contribution au projet - tous les partenaires
Tableau 6	Autorités et institutions nationales et composantes du PAM impliquées dans la mise en œuvre des activités

Liste des figures

Figure 1	Localisation de la zone du PAC-Maroc
Figure 2	Organigramme de la structure du projet
Figure 3	Organigramme de la structure de gestion et d'exécution du PAC

Préambule

Le présent document décrit le projet PAC pour la zone côtière du Rif Central (Maroc) pour la période 2007-2010. Ce projet a été mis au point à la demande du Gouvernement marocain qui a fait part de son adhésion active à la philosophie de la planification et de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et a invité l'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée à amorcer le projet. Il s'est basé sur la méthodologie GIZC du PNUE et son Guide pratique pour la formulation et la mise en œuvre des projets PAC, et, au niveau national, sur les concepts du projet de loi littoral. Le projet sera mis en œuvre dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée – PNUE et dans un contexte national marocain de protection et de sauvegarde de l'environnement dans la perspective du développement durable de sa zone côtière.

Le projet sera mis en œuvre par le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), avec l'Unité de coordination (MEDU) en tant qu'autorité de coordination du projet et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) en tant que maître d'œuvre du projet. Le Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), le Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP) et le Secrétariat des 100 Sites Historiques mettront en œuvre les activités relevant de leur mandat.

D'autres institutions internationales et bailleurs de fonds potentiels (BM, FEM, BEI, UE, PNUD, etc.) pourront être sollicités en tant que de besoin, voire associés aux activités du PAC.

Les objectifs globaux du programme sont les suivants :

- préserver les ressources naturelles et culturelles de la zone du PAC qui peut toujours être considérée comme une zone vierge ;
- contribuer au développement de la population locale sur des bases respectueuses des valeurs naturelles et culturelles de la zone du PAC.

Ces deux objectifs doivent converger, c'est-à-dire que les activités prévues pour les atteindre seront toutes des actions relevant du concept de développement durable. Le PAC aura donc pour tâche de déterminer et de recommander les mesures de gestion visant à la mise en place des voies optimales d'un développement équilibré sur le long terme, ainsi qu'à la solution des conflits environnementaux là où ils se présentent.

Le projet sera axé sur l'instauration et la promotion du processus de planification et de gestion intégrée des ressources côtières et sur le développement durable, selon la structure suivante :

1. Coordination et activités fonctionnelles :
 - la coordination, intégration et le pilotage institutionnel national et local,
 - le système d'information,
 - l'analyse de durabilité,
 - la sensibilisation et la participation,
2. Une activité fédératrice porteuse de la stratégie de développement durable :
 - une stratégie destinée à mettre en œuvre la gestion intégrée des zones côtières dans la perspective de développement durable,
 - un plan d'actions pour mettre en œuvre cette stratégie,
3. Des activités thématiques porteuses de la problématique identifiée :
 - le développement du tourisme durable,
 - la protection des sites sensibles naturels,
 - la protection et la valorisation du patrimoine historique et culturel,

4. Des activités après-PAC :

- la mise en œuvre des actions préconisées par le PAC,
- le suivi et l'évaluation des progrès et des impacts du processus GIZC, et l'établissement de rapports au niveau national,
- l'utilisation des résultats du PAC au niveau du PAM (capitalisation).

Les activités préliminaires concernant la zone côtière du Rif central ont démarré en 2003 suite à la décision d'élaborer une étude de faisabilité d'un PAC en Méditerranée marocaine, prise de concert par le PAM-CAR/PAP et le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement/ Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR). Cette étude, réalisée en 2004-2005, a retenu le littoral du Rif central comme zone du PAC et a proposé le programme d'activités à réaliser dans son cadre, sa structure et un budget prévisionnel.

Afin d'assurer, dès la phase préparatoire du PAC, une implication active de tous les acteurs concernés, en premier lieu du niveau local, le SEEE/DSPR a demandé au CAR/PAP d'organiser un atelier d'information et de sensibilisation de ces acteurs. Cet atelier a eu lieu à Fès, le 14 février 2006.

Les suggestions et remarques faites par les participants à l'atelier de Fès ont permis au CAR/PAP de procéder à l'élaboration d'une première version du présent Accord (juin 2006) qui a été soumise aux autorités marocaines concernées et aux centres du PAM impliqués pour avis et amendement. Une série de consultations entre toutes les parties prenantes au projet, a permis d'établir l'Accord sous sa forme finale.

Les institutions responsables pour la mise en œuvre et le suivi du projet sont : le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement/ Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR), en tant que principal organisme national, l'Unité de coordination du PAM, en tant que coordonnateur de l'ensemble, et le CAR/PAP en tant que maître d'œuvre du projet pour le PAM.

Le budget de mise en œuvre du projet se montera à 597 € réparti comme suit (en milliers d'€) :

	En espèces	En nature	Total
PAM	322	87	409
Pays-hôte		188	188
Grand Total	322	275	597

Le détail des allocations des fonds sera précisé ou même modifié au cours de la phase de formulation détaillée du PAC et figurera dans l'Aide-mémoire et/ou dans le Rapport de lancement, tous deux élaborés au cours de cette phase.

1 Données de base sur la zone côtière du Rif central

1.1 Contexte socio-économique de la zone côtière du Rif central

Le tronçon de littoral choisi au Maroc comme zone du PAC se situe aux pieds du Rif central, dans le territoire des provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima. Ces deux provinces appartenant à deux régions différentes se partagent la zone du PAC, délimitée à l'ouest par Stehate et à l'est par Oued Nekor, soit un linéaire côtier de 130 Km environ.

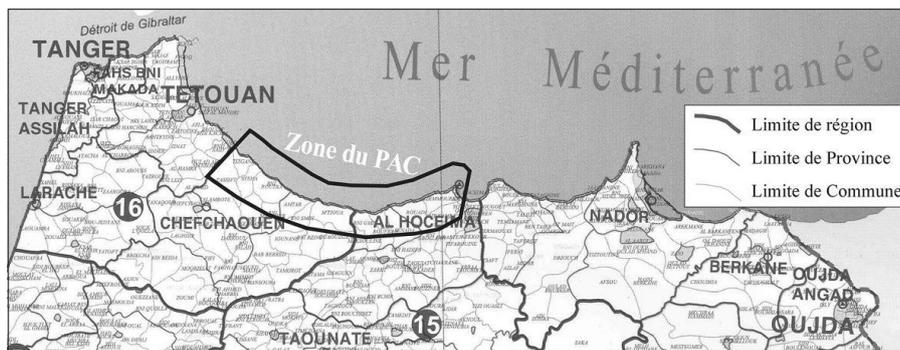


Figure 1. Localisation de la zone du PAC-Maroc

La province de Chefchaouen coiffe quatre cercles avec une seule municipalité et 33 communes rurales. La population de la province est de 524.602 habitants dont près de 90% dans le milieu rural. La province d'Al Hoceima est constituée de trois cercles avec quatre municipalités et 31 communes rurales. La population de cette province est de 395.644 habitants dont plus de 70% dans le milieu rural (Recensement 2004). Cette population a connu durant les 20 dernières années une forte migration qui s'est accompagnée d'une littoralisation poussée. Cependant, les deux provinces ont été également le siège d'une vague d'émigration vers l'Europe.

L'activité prédominante est l'agriculture ; la zone côtière reste favorable à l'arboriculture, déjà largement pratiquée (figuier et amandier en particulier), et à l'élevage de caprins. Mais il convient de rappeler que sur le plan économique, la culture du cannabis prime parfois sur les autres cultures. La pêche maritime constitue la seconde activité pour la population côtière, tournée depuis longtemps vers la mer.

L'industrie est peu présente dans l'économie du littoral. Elle est limitée à quelques petits établissements agro-alimentaires situés, pour la plupart, dans la zone d'Al Hoceima. L'artisanat bénéficie d'atouts majeurs, en l'occurrence la présence de matière première (bois, cuir, laine ...) et surtout d'un savoir-faire original, très ancien et varié.

La zone du PAC présente une valeur touristique inestimable, aussi bien par la diversité du produit (paysages, montagnes, sites historiques, sites de chasse et de pêche ...) que par ses originalités (flore et faune rares, savoir-faire ancestral ...). La province de Chefchaouen connaît déjà un afflux touristique notable, bien qu'on estime que ce secteur n'est toujours pas bien valorisé et qu'il est très prometteur. L'exploitation actuelle de la zone côtière, principalement pour les activités balnéaires, est plutôt mal organisée.

1.2 Contexte environnemental

La zone du PAC se trouve au pied de la partie la plus accidentée de la chaîne du Rif, caractérisée par des pentes fortes depuis les sommets jusqu'à la mer, où les reliefs continuent en pente raide sous l'eau. Les replats en bord de mer sont rares (petites plaines aux embouchures des oueds, plages de sable grossier ou de gravier souvent très étroites).

Le réseau hydrographique est très dense (plus d'une dizaine de cours d'eau principaux), mais les oueds sont généralement de faible longueur et leurs bassins versants ont une faible superficie, sauf aux deux extrémités de la zone du PAC. La plupart des oueds présentent un écoulement à fort contraste saisonnier (grandes crues en hiver et faibles débits pendant toute la saison estivale), et un flux énergétique élevé qui est responsable d'une intense érosion et d'un important débit solide.

La qualité des eaux marines est dans l'ensemble bonne, faisant de cette zone du PAC l'une des parties les plus propres de toute la Méditerranée, sachant que cette côte est restée longtemps épargnée des effets de l'urbanisation, le plus grand centre (Al Hoceima) étant pourvu depuis 1996 d'une station d'épuration des eaux usées. Par ailleurs, la quasi-totalité des oueds déversent en mer des eaux de bonne qualité, à l'exception de l'Oued Jamouaa qui évacue les rejets non traités de la ville de Targuist pour laquelle une station de traitement des eaux usées est en cours de réalisation. Les aquifères côtiers, de très petite taille, sont également de bonne qualité ; mais la nappe de Rhiss-Nekor (région d'Al Hoceima) montre une forte minéralisation au niveau de la plupart des puits. La qualité sanitaire des plages et des eaux de baignade reste bonne dans l'ensemble de la zone du PAC.

Les réseaux d'assainissement urbains sont saturés et connaissent des dysfonctionnements importants, mais il convient de signaler que la plupart des centres ont délégué la gestion de l'eau à l'ONEP (Office National de l'Eau Potable) et ont engagé des études qui prévoient d'importants investissements pour l'épuration des eaux. La production des déchets solides est en augmentation continue, dans tous les centres côtiers, alors que leur élimination pose toujours de sérieux problèmes, inhérents au manque d'espace pour les décharges et aux techniques d'élimination.

La biodiversité de la côte marocaine, bien que mal connue dans l'ensemble, montre une grande richesse en espèces. La flore marine est surtout marquée par l'existence, du moins au niveau du parc national d'Al Hoceima, de plusieurs espèces rares. Au contraire, la végétation des zones humides est très appauvrie dans l'ensemble du secteur littoral du Rif central. La végétation terrestre des bas versants (bioclimat surtout semi-aride) est plus ou moins dégradée et présente un aspect général de matorral bas (oléastre, lentisque, cistes ...), très fragmenté (défrichement de versants pour l'agriculture) excepté dans quelques massifs de thuya ou de pin d'Alep revalorisés par des reboisements.

Les connaissances relatives à la faune de la zone du PAC (aussi bien marine que continentale) sont encore plus modestes que celles relatives à sa flore, excepté celles sur le peuplement de poissons et celles provenant de quelques rares résultats d'études du parc d'Al Hoceima. On sait cependant que cette faune présente un fort taux d'endémisme.

1.3 Sites historiques, paysages et aires protégées

Malgré la difficulté d'accès et de mise en valeur de l'espace terrestre, les piémonts du nord du Rif central comptent plusieurs sites archéologiques intéressants, notamment les ruines anciennes de Targha, de Snada, de Mastasa, de Badis, de Torres de Alcalá, de Mzama et de Nekor.

Les paysages de la zone du PAC sont parmi les plus beaux de la côte nord du pays ; ils offrent un jeu de contrastes entre couleurs et formes variées (mer au contact de reliefs escarpés, îlots côtiers, embouchures d'oueds, couvert forestier, vallées encaissées). L'habitat humain participe à ce contraste, notamment via les petites agglomérations côtières et les quelques maisons au bâti traditionnel qui persistent.

Trois sites littoraux ont été inscrits au Plan Directeur des Aires Protégées du Maroc, dont deux sont des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (Côte Rhomara et Cirque d'El Jabha) et le troisième correspond au Parc National d'Al Hoceima. Ce dernier comprend l'ensemble du massif des Bokkoya et une bande d'eau marine côtière.

2 Eléments de base du PAC de la zone côtière du Rif central

2.1 Stratégie du PAC

La politique nationale et locale des pouvoirs publics marocains en matière d'environnement marin et côtier se réfère au concept de développement durable. La politique adoptée est basée sur une vision globale et intégrée, visant à faire de l'environnement une préoccupation centrale du développement socio-économique qui implique une responsabilité collective et partagée de tous les acteurs concernés (administrations, collectivités locales, secteur privé, société civile, institutions de recherche).

La politique de coopération internationale du Maroc mise au profit de son environnement marin et côtier constitue un appui crucial à la politique adoptée au niveau national. Cette coopération s'est traduite par l'adhésion à un grand nombre d'accords et de programmes internationaux, dont le Plan d'Action pour la Méditerranée en tant que secrétariat chargé de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

La stratégie du PAC de la zone côtière du Rif central est alors basée sur le concept de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), qui comprend nécessairement la gestion des bassins versants adjacents. Elle sera mise en œuvre en conformité avec le cadre juridique et de planification national, en utilisant comme intrants fondamentaux les documents de planification et de développement existants ou en cours d'élaboration, à savoir :

- Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Le SNAT est un document qui synthétise une approche transversale visant à respecter les compétences de chaque secteur et à apporter à tous les intervenants, et spécialement les départements ministériels, une vision globale. Le document souligne et hiérarchise les éléments majeurs, les risques et les opportunités, en insistant sur la question primordiale de l'eau. Le SNAT a été conçu pour fournir un cadre de cohérence et autoriser l'action régionale via les schémas régionaux d'aménagement.
- Le Programme d'Action Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne du Maroc (PAIDAR-Med). L'étude relative au PAIDAR-Med, qui a démarré en octobre 1994, a été réalisée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI). Cette étude vise à établir une stratégie globale destinée au développement socio-économique des régions du Nord qui tient compte de leurs problèmes et spécificités d'ordres naturel, démographique et économique. Ainsi, outre l'établissement d'un diagnostic identifiant les potentialités locales, cette étude définit les moyens et les mesures appropriées pouvant résoudre les problèmes détectés. Dans ce sens, le PAIDAR-Med prévoit la mise en œuvre d'actions de désenclavement (rocade méditerranéenne de Tanger à Saïdia, voie ferrée Taourirt-Nador dans le Nord-Est) et de développement économique (extension de l'irrigation, projets industriels et touristiques, création de zones franches commerciales et industrielles, électrification des campagnes ...).
- Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central (SDAULMC). Actuellement en phase d'adoption, l'étude du SDAULMC lancée en 2000 et conçue pour l'horizon 2020, vise le renforcement de la composante méditerranéenne dans l'organisation du territoire national. L'aire de l'étude couvre les provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma sur la façade méditerranéenne centrale allant de Oued Laou à Oued Nekor. Ces régions comptent parmi les plus enclavées et les plus difficiles d'accès le long de la côte méditerranéenne du Maroc.

Se basant sur les résultats d'un ensemble d'études sectorielles relatives à l'économie, à la démographie, à l'environnement, aux équipements collectifs et aux infrastructures, cette étude s'est attelée à :

- désenclaver ces régions notamment en intégrant le projet de rocade méditerranéenne dans un plan global de renforcement du réseau routier local et régional ;
- développer le secteur touristique ;

- réaliser des équipements (ports, terrains de golf, parcs...);
- aménager des zones à urbaniser en les dotant d'équipements socio-économiques et administratifs nécessaires ;
- assurer la protection de l'environnement et sa valorisation en tant que facteur déterminant de développement.

A cet effet, le SDAULMC distingue deux principales unités d'aménagement et cinq pôles de développement. Il s'agit de l'unité d'aménagement de Chefchaouen avec les trois pôles (Pôle I : Qaa Asras, Pôle II : Stehate, et Pôle III : Jebha) et l'unité d'aménagement d'Al Hoceïma avec deux pôles (Pôle IV : Cala Iris, et Pôle V : Baie d'Al Hoceïma).

- Les Agendas 21 locaux. Les programmes Agendas 21 locaux, élaborés en tant qu'instrument de gouvernance urbaine et de développement durable, ont amené le MATEE à programmer leur extension à plusieurs régions du Royaume. Ainsi, les opérations programmées pour la période 2005-2007 concernent entre autres l'initiation des Agendas 21 locaux des villes d'Al Hoceïma et de Chefchaouen, ainsi que l'établissement de partenariats avec des départements ministériels et des organismes publics (l'Agence de Développement des Provinces du Nord, le Ministère de la Culture et le Ministère chargé du Développement Social) et la mise en réseau de ces Agendas 21 locaux.
- L'étude de l'Audit Intégral du Littoral Méditerranéen lancé par le MATEE et qui est actuellement dans sa première phase d'analyse-diagnostic.

La mise en œuvre du PAC de la zone côtière du Rif central sera assurée par des équipes d'experts nationaux, guidées et assistées selon les besoins par des consultants internationaux recrutés par le PAM. Le PAC sera centré sur la formulation d'une stratégie de gestion intégrée de la zone qui en fait l'objet, reposant sur le développement d'un tourisme durable. Celui-ci permettra la mise en valeur, d'une part des ressources naturelles et culturelles de la zone, et d'autre part, du produit local de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat. En outre, des actions transversales (ou fonctionnelles) seront menées en appui sur toute la durée du projet : la mise en place d'un système d'information, d'une analyse de durabilité, d'un programme de sensibilisation et de participation.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de ce PAC, une participation active des autorités nationales et locales est de mise. C'est le facteur le plus important. Celles-ci fourniront, en effet, une contribution appropriée pour mener à bon les activités du PAC. Il faut souligner, de plus, que la connaissance des conditions locales et l'assignation précise des problèmes de l'environnement dans la zone ne peuvent être assurées que par les institutions nationales et locales qualifiées.

Parallèlement, le rôle de coordination et de supervision des services de l'administration centrale est essentiel. Pour éviter les doubles emplois, les résultats de toutes les activités réalisées par d'autres institutions et organisations internationales dans la zone côtière marocaine seront analysés et intégrés à bon escient au sein des diverses activités de ce PAC.

2.2 Objectifs

Les objectifs du PAC sont définis sur la base :

- des priorités présentées dans l'Etude de faisabilité d'un PAC en Méditerranée marocaine ;
- des suggestions et remarques faites par les acteurs locaux des régions concernées par le PAC à l'occasion et à la suite de l'Atelier de sensibilisation et de préparation tenu à Fès en février 2006 ;
- des objectifs généraux du PAM et de son Programme d'Aménagement Côtier.

L'objectif général du PAC de la zone côtière du Rif central est de contribuer au développement de la population locale, tout en assurant une protection et une utilisation durable des ressources côtières. Il aura pour tâche, en profitant de la synergie PAM - Maroc, d'une part, d'évaluer les ressources naturelles et culturelles de la zone d'étude et, d'autre part, de recommander des mesures de gestion et des voies optimales d'un développement équilibré et durable.

Il s'agira ainsi d'engager un processus de gestion concourant au développement durable de la zone côtière du Rif central dont les éléments fondamentaux sont : le développement social et le bien-être de la population, le développement des activités économiques basé sur l'utilisation rationnelle des ressources de la zone et la prévention de la dégradation des écosystèmes naturels et des processus qui impactent fortement l'environnement.

Les objectifs à long terme du PAC visent :

- de proposer une démarche de développement durable de la zone côtière du Rif central, basée sur le développement du tourisme en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement,
- de créer les conditions de mise en place du système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone côtière marocaine.

Les objectifs immédiats du programme consistent à :

- identifier et élaborer des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières,
- appliquer les méthodes et les outils de la gestion intégrée des zones côtières,
- contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement,
- produire des résultats utilisables pour la définition et la mise en œuvre de la phase après-projet,
- développer des approches génériques, applicables à d'autres zones côtières.

2.3 Structure et phases

Le projet est structuré (Figure 2) en cinq composantes, à savoir :

- la coordination et le pilotage institutionnel au niveau national et local,
- une activité fédératrice porteuse de la stratégie de développement durable,
- des activités thématiques porteuses des problématiques identifiées,
- des activités transversales (fonctionnelles),
- les activités après-projet.

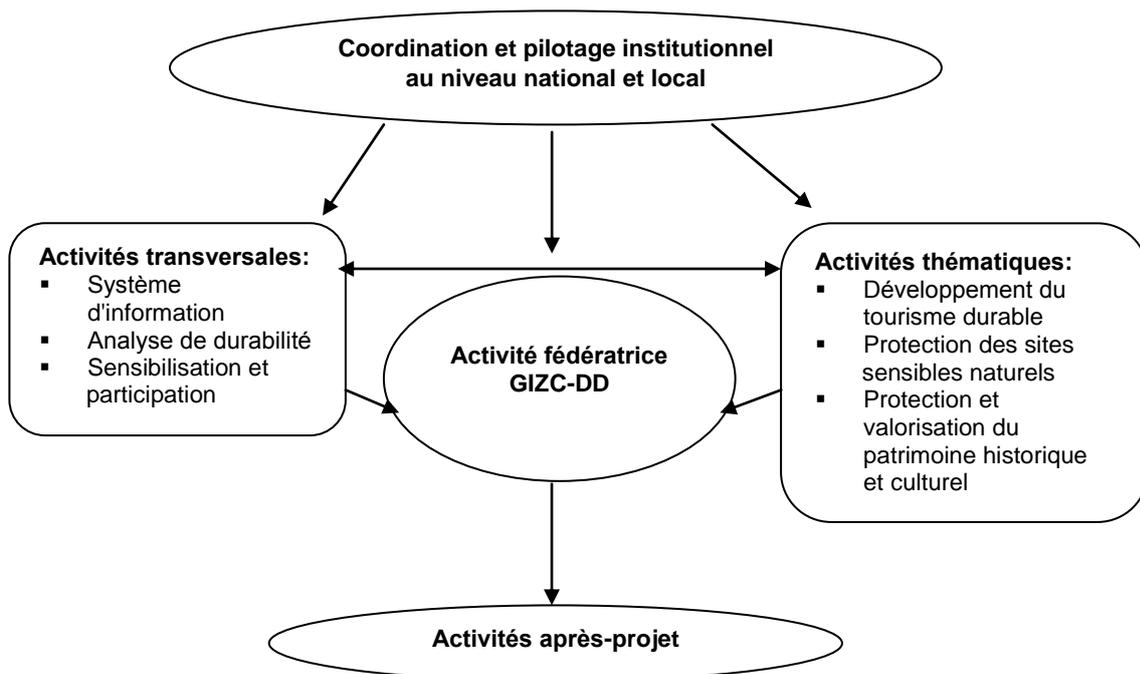


Figure 2 : Organigramme de la structure du projet

Les différentes phases du projet sont celles préconisées par le CAR/PAP dans la méthode élaborée pour la gestion intégrée des zones côtières. Elles sont au nombre de six :

- Phase I :** Activités préliminaires (mises en œuvre avant la signature de l'Accord).
- Phase II :** Signature de l'Accord.
- Phase III :** Spécifications techniques des activités : formulation détaillée de chaque activité en terme de choix des équipes, de définition du programme de travail, des produits à fournir, du calendrier et du budget ; atelier et rapport de lancement ; aide-mémoire (allocation des fonds, procédures de mise en œuvre).
- Phase IV :** Mise en œuvre des activités.
- Phase V :** Intégration des résultats de toutes les activités dans un document d'orientation stratégique.
Conférence de présentation, rapport final.
- Phase VI :** Mise en œuvre des activités après-projet.

3 Cadre institutionnel

La Seizième réunion de l'Unité MED et des Centres d'Activités Régionales (CAR) sur le programme du PAM (Le Caire, les 2 et 3 juin 1998) a approuvé la procédure à suivre ci-après : "Procédure à suivre pour les travaux relatifs au Programme d'Aménagement Côtier (PAC)". La réunion a décidé que le CAR/PAP serait le centre responsable de la coordination générale de tous les projets de PAC. Dans le cas du projet de la zone côtière du Rif central la coordination générale sera assurée en commun par le CAR/PAP et la contrepartie nationale (SEEE/DSPR).

3.1 Participation du PAM

Le PAM participera par :

- l'Unité de coordination du PAM (MEDU),
- le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP),
- le Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu (CAR/PB),
- le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP),
- le Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP),
- le Secrétariat des 100 Sites Historiques (100 Sites Historiques).

3.2 Participation des institutions nationales

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement, à travers sa Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR), assumera la fonction de coordonnateur national général des institutions et experts nationaux. Le SEEE/DSPR coordonnera toutes les institutions nationales qui seront concernées par le projet et recevra l'appui scientifique, technique, logistique et financier ainsi qu'il est envisagé par cet Accord.

Les diverses institutions et organisations nationales participeront à la formulation, l'établissement et la mise en œuvre du projet conformément à l'Accord précité. La liste des structures nationales participantes est à convenir avec le SEEE/DSPR.

3.3 Participation des autorités et institutions locales

Les acteurs locaux concernés au niveau des provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima seront directement impliqués dans le PAC à travers leurs services concernés. Le SEEE/DSPR prendra les dispositions nécessaires pour assurer la participation des autorités locales ainsi que leur coordination. Ces dispositions font partie intégrante de l'Accord entre le Gouvernement marocain et le PAM. Elles se résumeront en la mise en place d'un Comité de pilotage au niveau local, composé des représentants des deux provinces et des principaux interlocuteurs pour sa mise en œuvre.

Les diverses autorités locales participeront à la formulation, l'établissement et la mise en œuvre du projet conformément à l'Accord précité. La liste des autorités locales participantes sera établie par le SEEE/DSPR.

3.4 Participation d'autres institutions et organisations internationales

D'autres institutions et organisations internationales pourront participer au projet dans leur domaine respectif de compétence, conformément à un accord entre le SEEE/DSPR et le MEDU. On peut citer comme exemples ces institutions : BM, BEI, PNUD, FEM, FFEM, Conservatoire du littoral et autres institutions de financement internationales et nationales.

Les composantes pertinentes du PAM (CAR/PB, CAR/PAP, CAR/ASP, CAR/PP, 100 Sites Historiques) seront activement engagées, après leur accord et ainsi qu'il conviendra, dans les activités exécutées par d'autres organisations et institutions.

3.5 Coordination

Au niveau national, la coordination du PAC sera assurée à trois niveaux par :

- le SEEE/DSPR en concertation avec le Comité de pilotage,
- le Chef de projet national,
- les chefs des équipes nationales impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet.

Le CAR/PAP, agissant en tant que Coordinateur du PAM pour les PAC et en suivant les procédures standard, nommera un expert chargé de suivre le projet en tant que Coordinateur PAM pour le projet. Celui-ci agira en collaboration étroite avec le SEEE/DSPR et le Chef de projet national. Les Centres du PAM fourniront le support d'expertise requis, au moyen de consultants, pour aider à la mise en œuvre des activités du projet.

Un organigramme de la structure de gestion et d'exécution du PAC est donné dans la Figure 3 ci-dessous.

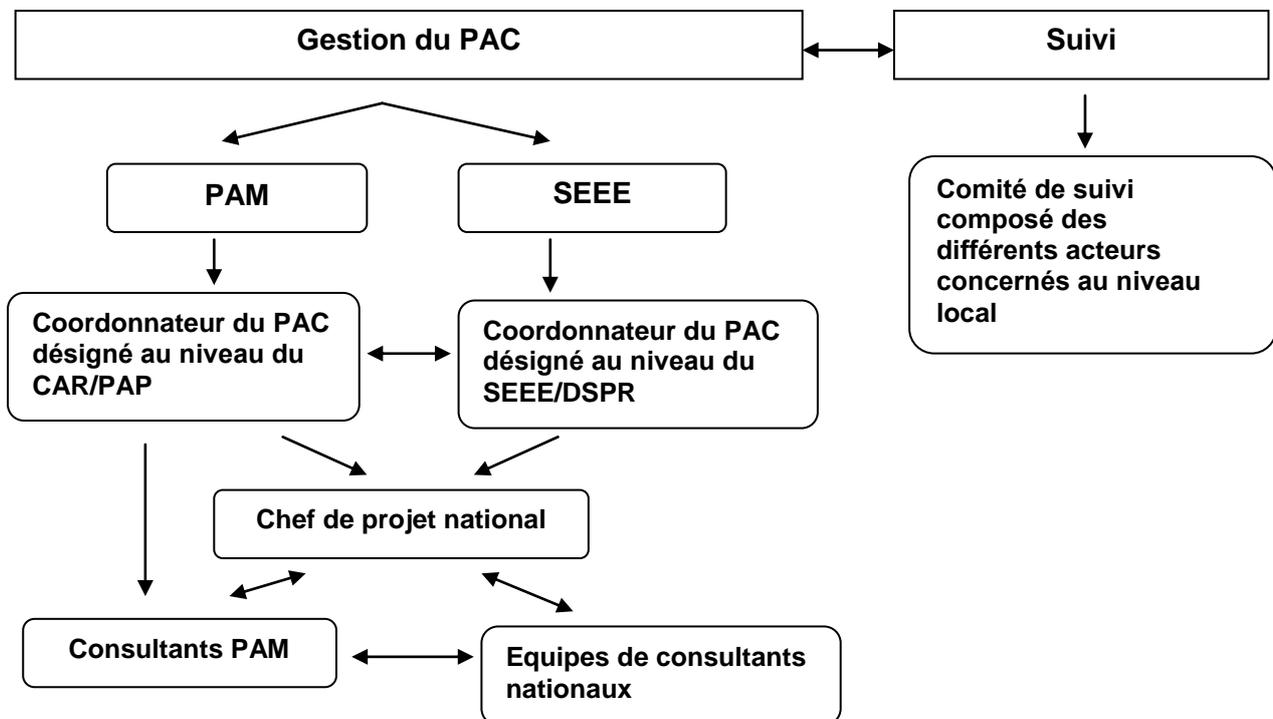


Figure 3: Organigramme de la structure de gestion et d'exécution du PAC

Le Chef de projet national participera à :

- la formulation et à la mise en œuvre du projet, en coopération avec le Coordinateur du PAM pour le projet et le SEEE/DSPR,
- l'harmonisation des actions entreprises par les institutions nationales impliquées dans le projet,
- la conduite et l'assistance des chefs d'équipes des différentes activités.

Le Chef de projet national sera choisi et engagé parmi des experts nationaux et agira conjointement pour le compte du PAM et du SEEE/DSPR. Le PAM et le SEEE/DSPR procéderont ensemble à sa sélection, selon des termes de références définis d'un commun accord, et à sa nomination. Il sera rémunéré par le PAM.

En complément des tâches de coordination, le Chef de projet national se consacrera également à la préparation du rapport de lancement, à l'assistance pour l'élaboration des spécifications techniques de chaque activité, à l'organisation et la conduite de l'atelier de lancement, à la préparation du rapport final à l'issue de la conférence de clôture, et à l'harmonisation des résultats des activités durant le projet et à l'organisation des réunions de coordination indispensables à son bon déroulement. Il agira également en tant que chef d'équipe d'une activité relevant de sa compétence.

Le Chef de projet national s'assurera aussi de la bonne circulation de l'information entre toutes les équipes impliquées dans le projet et veillera à la mise en œuvre intégrée du projet. Le Chef de projet national coordonnera le travail des chefs d'équipes ainsi que celui des consultants nationaux.

4 Description des activités

Dans les chapitres qui suivent sont résumés les objectifs, le plan de travail et les produits escomptés des différentes activités du PAC de la zone côtière du Rif central. Par ailleurs, pour chaque activité sont précisés le cadre institutionnel à mettre en place et le budget à allouer aussi bien par le pays-hôte que par le PAM et ses composantes.

Une description détaillée des activités et des produits précités sera fournie dans le rapport de lancement du PAC et les spécifications techniques des activités individuelles, qui seront préparés après la signature de l'Accord.

4.1 Coordination et pilotage institutionnel

Objectif

Il s'agit d'harmoniser la mise en œuvre du projet, selon le calendrier et le budget définis dans le présent Accord et détaillés dans le rapport de lancement et l'aide mémoire. Ces deux documents seront élaborés au cours de la Phase III ("Formulation détaillée").

Cadre institutionnel

Cette activité relève de la responsabilité du SEEE/DSPR, du MEDU et du CAR/PAP.

Plan de travail

- établissement de la structure institutionnelle du projet,
- mise en place d'un local de coordination et de l'équipement qui l'accompagne,
- préparation du rapport de lancement, organisation de l'atelier de lancement, supervision et assistance à l'élaboration des spécifications techniques des différentes activités, préparation des termes de références et des contrats des consultants,
- préparation de l'aide-mémoire,
- assistance logistique, procédures financières, supervision et vérification des dépenses engagées,
- garantie de la circulation de l'information, y compris l'organisation des réunions de coordination et de concertation et des missions de consultants,
- propositions de révision des objectifs, du calendrier et du programme si nécessaire,
- révision et validation des produits des activités (intermédiaires et finaux),
- préparation des documents finaux du projet, des rapports d'avancement et de la fiche d'évaluation,
- présentation des résultats du projet, y compris l'organisation de la conférence de clôture du PAC.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Produits

- coordination générale du projet,
- arrangements institutionnels de coordination,
- atelier et rapport de lancement du projet, aide-mémoire,
- rapports d'avancement,
- rapports des réunions de coordination / concertation,
- rapports des ateliers de formation,
- rapport de la conférence de clôture,
- rapport final.

Budget (1000 €)

Contribution	2007		2008		2009		2010		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
MEDU			10				10		20
CAR/PAP	20	7	20	10	30	10	10	3	110
Pays hôte		7		37		37		10	91
Total	20	14	30	47	30	47	20	13	221

4.2 Activité fédératrice porteuse de la stratégie GIZC - DD

Objectif

Il s'agit d'identifier les actions porteuses d'un véritable processus GIZC qui permettra une utilisation rationnelle des espaces et des ressources. L'objectif de cette démarche consiste à rechercher un équilibre entre l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles et les impératifs du développement économique et social.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, ministères, agences et institutions concernés, Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, CAR/PAP.

Plan de travail

- formation à la méthodologie de GIZC et aux techniques et outils associés,
- établissement d'un bilan diagnostic dans les domaines prioritaires en relation avec la gestion du littoral, y compris les aspects institutionnel, législatif et réglementaire,
- élaboration d'une stratégie destinée à mettre en œuvre la gestion intégrée des zones côtières dans la perspective de développement durable,
- définition d'un plan d'action pour mettre en œuvre cette stratégie,
- participation aux activités transversales,
- intégration des résultats.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Produits

- bilan diagnostic,
- stratégie destinée à mettre en œuvre la gestion intégrée des zones côtières dans la perspective de développement durable,
- plan d'actions pour mettre en œuvre cette stratégie,
- formation GIZC et rapports y relatifs.

Budget

Contribution	2007		2008		2009		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PAP	13		26		19		58
Pays hôte		3		5		5	13
Total	13	3	26	5	19	5	71

4.3 Activités sectorielles

Les activités dites "sectorielles" aborderont les thématiques prioritaires identifiées dans la phase préparatoire du PAC de la zone côtière du Rif central. Conformément à l'objectif principal du PAC qui consiste à proposer un développement concerté de la population locale, l'activité motrice sera celle relative au développement d'un tourisme durable, intégrant les préoccupations environnementales et l'exploitation des produits et valeurs traditionnelles de la zone.

Les activités sectorielles alimenteront par ses produits une activité dite "fédératrice" de développement durable, qui aura pour objectif de proposer les éléments indispensables à l'introduction et la mise en route d'un système de gestion intégrée des zones côtières, considéré comme un des outils de développement durable.

4.3.1 Développement du tourisme durable

Objectif

Cette activité est conçue en tant qu'activité sectorielle porteuse du développement socio-économique de la zone du PAC. Elle a pour objectif de réaliser une évaluation de la capacité d'accueil touristique de la zone du PAC, qui servira de point de départ pour la définition d'actions susceptibles de développer un tourisme durable, fondé sur l'exploitation du produit local (agricole, de la pêche, de l'artisanat) et la mise en valeur des richesses naturelles et culturelles de la zone du PAC et des zones adjacentes.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Ministère du Tourisme, Services concernés des Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, CAR/PAP, CAR/PP.

Plan de travail

- formation à l'application de la méthode d'évaluation de la capacité d'accueil touristique et des outils de gestion environnementale pour un tourisme durable,
- diagnostic détaillé et inventaire de la vocation naturelle des sites,
- évaluation de la capacité d'accueil,
- formulation d'une stratégie de développement du tourisme comme partie intégrante du processus de GIZC-DD,
- participation aux activités fonctionnelles.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Produits

- diagnostic et inventaire de la vocation naturelle des sites,
- évaluation de la capacité d'accueil touristique (ECAT),
- stratégie de développement touristique,
- formation et ateliers y relatifs.

Budget

Contribution	2007		2008		2009		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PAP	13		15		14		42
CAR/PP			4				4
Pays hôte		7		7		7	21
Total	13	7	19	7	14	7	67

4.3.2 Protection des sites sensibles naturels

Objectif

Les objectifs de cette activité se résument comme suit :

- mettre en œuvre une activité pilote relative à l'inventaire des biotopes marins en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM dans les sites remarquables de la zone du PAC,
- assister les gestionnaires dans leur démarche pour obtenir le statut d'ASPIM pour le Parc National d'Al Hoceima,
- initier des activités d'évaluation, par la mise à disposition d'experts, afin d'aider à la formulation de mesures de protection et de gestion de la partie marine et côtière de la zone du PAC.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Haut Commissariat des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification (HCEFLD), Services concernés des Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, CAR/ASP.

Plan de travail

- Diagnostic détaillé :
 - inventaire des habitats et des espèces et en particulier celles listées dans les annexes du Protocole ASP (collecte des informations existantes et des données concernant la zone d'étude en utilisant des outils techniques élaborés dans le cadre du PAM),
 - étude de la distribution des herbiers de phanérogames et des autres formations d'importance pour l'environnement marin,
 - compilation, interprétation des résultats et évaluation de la sensibilité de la zone d'étude.
- Elaboration du dossier d'inscription du Parc National d'Al Hoceima en tant que ASPIM.
- Formulation de mesures de gestion et de protection de la partie marine de la zone d'étude.
- Proposition d'activités de suivi.
- Participations aux activités transversales.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Produits

- inventaire des habitats et des espèces,
- diagnostic de la biodiversité marine et côtière,
- propositions de gestion et de protection de la partie marine de la zone d'étude,
- dossier d'inscription du Parc national d'Al Hoceima en tant que ASPIM,
- rapports d'activité selon les procédures PAC.

Budget

Contribution	2007		2008		2009		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/ASP			20		20		40
Pays hôte		3		5		5	13
Total		3	20	5	20	5	53

4.3.3 Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel

Objectif

Il s'agit d'identifier les actions à entreprendre en vue d'établir une stratégie pour sauvegarder et valoriser le patrimoine historique et culturel de la zone (sites, monuments, architecture et savoir-faire traditionnels).

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Ministère de la Culture, Services concernés des Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, Secrétariat des 100 Sites Historiques.

Plan de travail

- inventaire des sites et monuments historiques et établissement d'un catalogue du savoir-faire local traditionnel (méthodes de pêche, pratiques agricoles, architecture rurale, habillement, etc.),
- identification des actions à entreprendre pour élaborer une stratégie de restauration, de valorisation et de protection du patrimoine historique et culturel,
- participations aux activités transversales.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Produits

- inventaire et bilan diagnostique des sites et monuments historiques,
- catalogue du savoir-faire local traditionnel,
- éléments pour une stratégie de restauration, de valorisation et de protection du patrimoine historique et culturel.

Budget

Contribution	2007		2008		2009		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
100 Sites		5		5		5	15
CAR/PAP	4		2		4		10
Pays hôte		3		5		5	13
Total	4	8	2	10	4	10	38

4.4 Activités fonctionnelles

4.4.1 Système d'information

Objectif

L'objectif général de cette action est la mise à disposition d'une information géographique, statistique et documentaire sur les thèmes socio-économiques et environnementaux dans un contexte de développement durable. La création de cette information de référence devra répondre aux besoins des autres activités du projet en visant les objectifs suivants :

- la mise à disposition d'une information exploitable pour les différentes activités du projet,
- une contribution à la connaissance des thèmes prioritaires nécessaires à l'aménagement du territoire,
- la fourniture cohérente d'une information homogène susceptible d'être mise à jour d'une manière continue,
- la réalisation de produits spécifiques.

Plan de travail

BASE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES :

- traitement terrestre : carte d'occupation du sol et MNT au 1/25.000,
- traitement marin : carte ressources, pollution, courant, température, bathymétrie,
- formation SIG, sélection et achat d'équipements informatiques,
- carte d'infrastructure, de communication et des transports,
- cartographie pour l'élaboration d'un plan et d'un schéma d'aménagement,
- produits cartographiques pour la zone du PAC au 1/50 000.

BASE DE DONNEES STATISTIQUES :

- collecte et saisie de données pour les thèmes socio-économiques et environnementaux,
- création d'un catalogue de méta-données,
- structuration des données par commune.

BASE DE DONNEES DOCUMENTAIRES :

- établissement d'un poste documentaire (logiciels et matériels),
- collecte des ouvrages, documents et études effectuées sur la zone du PAC, et autres documents portant sur les thèmes traités.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, CAR/PB, CAR/PAP

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Produits

- conception et mise en place d'un SIG,
- structuration des données fournies par les activités thématiques,
- rapports d'étape et rapport final.

Budget

Contribution	2007		2008		2009		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PB	3			7,5		7,5	18
CAR/PAP	5		5				10
Pays hôte		1		5		5	11
Total	8	1	5	12,5		12,5	39

4.4.2 Analyse de durabilité

Objectif

Sur la base d'indicateurs de durabilité de la zone côtière, une description et une évaluation du système sera élaborée. L'analyse systémique et prospective de durabilité concernera la zone du projet à travers l'ensemble des activités thématiques prioritaires. L'objectif final est de disposer d'un tableau de bord permettant de suivre les progrès de la zone vers le développement durable, par le biais d'indicateurs clés décrivant les performances des politiques menées.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, CAR/PB.

Plan de travail

- formation à l'approche systémique et prospective de durabilité,
- identification des indicateurs et de la bande d'équilibre de durabilité, calcul et projection des indicateurs-clés,
- définition des objectifs à atteindre, tableaux de bord, programme de suivi des résultats.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Produits

- indicateurs de durabilité identifiés,
- formation et rapports y relatifs,
- calculs et projection des indicateurs,
- programme de suivi et tableaux de bord,
- rapports d'étape et rapport final.

Budget

Contribution	2007		2008		2009		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PB	9			13,5		13,5	36
Pays hôte		3		5		5	13
Total	9	3		18,5		18,5	49

4.4.3 Sensibilisation et participation

Objectif

Cette activité a deux fonctions :

- sensibiliser les acteurs locaux concernés aux valeurs patrimoniales (naturelles et culturelles) et les richesses socio-économiques de la zone du PAC, aux menaces qui pèsent sur les ressources côtières et aux initiatives de développement local qui nécessitent des pratiques et des modes de production nouveaux ;
- mettre en place un programme participatif concernant les activités du projet et impliquant le public, les associations, les groupes professionnels, la communauté scientifique, les médias, etc.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, ONG locales, communauté scientifique, médias, CAR/PAP.

Plan de travail

- formulation et mise en œuvre d'un programme de participation, y compris l'analyse des parties prenantes,
- organisation des formations indispensables aux techniques et outils de communication/sensibilisation, négociation et résolution de conflits,
- élaboration de matériaux d'information et de sensibilisation,
- organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des groupes cibles identifiés.

Calendrier

(voir le Calendrier du projet)

Produits

- programme de sensibilisation et de participation,
- liste des groupes-cibles,
- formation aux techniques de communication/sensibilisation, négociation et résolution de conflits, et rapports y relatifs,
- matériel de sensibilisation (affiche et logo PAC, dépliants et autre matériel de promotion),
- rapports sur les campagnes d'information et de sensibilisation réalisées,
- rapport d'étape,
- rapport final de l'activité.

Budget

Contribution	2007		2008		2009		Total
	Espèces	Nature	Espèces	Nature	Espèces	Nature	
CAR/PAP	11		18		17		46
Pays hôte		3		5		5	13
Total	11	3	18	5	17	5	59

5 Plan de travail, calendrier, budget, institutions

5.1 Plan de travail et calendrier

Le plan de travail et le calendrier du PAC dans son ensemble sont présentés dans le Tableau 2 ci-dessous. Les équipes chargées de la mise en œuvre des activités individuelles détailleront leurs plans de travail et calendriers respectifs en tenant compte des délais fixés pour le PAC.

Tableau 1 : Plan de travail et calendrier

Phase	Activité	Délais
1.	Activités préliminaires <ul style="list-style-type: none"> • Missions CAR/PAP • Etude préliminaire • Atelier de sensibilisation et de préparation • Accord relatif au projet (élaboration) 	2003 - 2007
2.	Signature de l'Accord	Octobre 2007
3.	Formulation détaillée du projet <ul style="list-style-type: none"> • Création du cadre institutionnel national • Arrangements pour la mise en œuvre du projet : <ul style="list-style-type: none"> – nomination de l'agence nationale d'exécution et du coordonnateur national – nomination du coordonnateur PAM – nomination du Chef de projet national – nomination des institutions et des équipes nationales d'exécution – nomination des consultants nationaux et choix des consultants PAM – mise en place du bureau PAC • Préparation des spécifications techniques • Ebauche du rapport de lancement • Atelier de lancement : <ul style="list-style-type: none"> – préparation – atelier de lancement – rapport de l'atelier de lancement • Version définitive du rapport de lancement • Aide-mémoire 	Novembre 2007 - février 2008 <ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2007 • Novembre - décembre 2007 <ul style="list-style-type: none"> – novembre 2007 – novembre 2007 • Novembre 2007 • Novembre 2007 - janvier 2008 • Février 2008 <ul style="list-style-type: none"> – janvier 2008 – février 2008 – février 2008 • Février 2008 • Février 2008
4.	Mise en œuvre des activités <ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'étape pour les activités fonctionnelles • Bilans diagnostics pour les activités sectorielles et l'activité GIZC-DD • Rapports finaux des activités fonctionnelles et sectorielles • Rapport final de l'activité GIZC-DD 	Janvier 2008 - décembre 2009 <ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2008 • Septembre 2008 • Septembre 2009 • Décembre 2009
5.	Synthèse et présentation des résultats <ul style="list-style-type: none"> • Préparation du rapport final intégré • Conférence de présentation • Préparation du rapport de la conférence de présentation • Clôture 	Janvier - mars 2010 <ul style="list-style-type: none"> • Janvier - février 2010 • Mars 2010 • Mars 2010 • Mars 2010
6.	Activités après projet <ul style="list-style-type: none"> • Activités de suivi (pays d'accueil) • Suivi, évaluation et établissement de rapports (pays d'accueil) • Présentation des résultats au niveau du PAM (PAM) 	Mars 2010 - mars 2012

5.2 Budget

La contribution du PAM et du pays-hôte au projet est présentée dans les Tableaux 3 à 6 ci-dessous.

Tableau 2 : Contribution du PAM (espèces en 1000 €)

ACTIVITE	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Coordination et pilotage institutionnel au niveau national et local					
CAR/PAP	20	20	30	10	80
MEDU		10		10	20
Système d'information					
CAR/PB	3				3
CAR/PAP	5	5			10
Analyse de durabilité					
CAR/PB	9				9
Sensibilisation et participation					
CAR/PAP	11	18	17		46
Développement du tourisme durable					
CAR/PAP	13	15	14		42
CAR/PP		4			4
Protection des sites sensibles naturels					
CAR/ASP		20	20		40
Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel					
CAR/PAP	4	2	4		10
Stratégie GIZC - DD					
CAR/PAP	13	26	19		58
TOTAL	78	120	104	20	322

Tableau 3 : Contribution du PAM par an (espèces en 1000 €)

Composante PAM	2007	2008	2009	2010	Total
MEDU		10		10	20
CAR/PAP	66	86	84	10	246
CAR/PB	12				12
CAR/ASP		20	20		40
CAR/PP		4			4
Grand Total	78	120	104	20	322

Tableau 4 : Contribution du pays-hôte en nature uniquement (en 1000 €)

Partenaire / an	2007	2008	2009	2010	Total
SEEE/DSPR	30	74	74	10	188
Provinces					
Communes					
TOTAL	30	74	74	10	188

Tableau 5 : Contribution au projet - tous les partenaires

	En espèces	En nature	Total	% (en espèces)
PAM	322	87	409	79
Pays-hôte		188	188	0
TOTAL	322	275	597	54

Une réunion bipartite (SEEE/DSPR – PAM) d'évaluation à mi-parcours de l'état d'avancement du projet est prévue. Au cours de celle-ci, une révision budgétaire pourra être proposée si nécessaire et adoptée par consentement mutuel.

5.3 Dispositions institutionnelles

Le Tableau 6 donne la liste des autorités et institutions nationales ainsi que les Centres du PAM impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet.

Tableau 6 : Autorités et institutions nationales et composantes du PAM impliquées dans la mise en œuvre des activités

Activités	Autorités et institutions nationales	PAM
1. Pilotage institutionnel et coordination		MEDU - CAR/PAP
2. Activités fonctionnelles : <ul style="list-style-type: none"> • Système d'information • Analyse de durabilité • Sensibilisation et participation 		<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB • CAR/PB • CAR/PAP
3. Activités thématiques : <ul style="list-style-type: none"> • Développement du tourisme durable • Protection des sites naturels • Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel 		<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PAP • CAR/PP • CAR/ASP • 100 Sites Historiques
4. Activité fédératrice GIZC-DD : <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie GIZC-DD • Plan d'action • Programme d'activités de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • SEEE/DSPR, Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP
5. Synthèse Politique pour une gestion durable des zones côtières (document de synthèse à l'intention des décideurs de haut niveau)	<ul style="list-style-type: none"> • SEEE/DSPR, Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP

Les mécanismes de communication seront définis dans l'aide-mémoire.

6 Indicateurs de résultats

Des indicateurs de résultats seront utilisés au moment de l'évaluation :

- de l'avancement de la mise en œuvre du projet au niveau du projet lui-même et au niveau de chaque activité,
- de l'utilisation des résultats du projet qui sera faite pendant la période après-projet.

6.1 Indicateurs d'avancement

Lors de l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du projet, différents indicateurs de résultats seront utilisés. Les indicateurs d'avancement au niveau du projet feront partie des rapports réguliers d'avancement et comprendront :

- le taux d'activités prévues par l'Accord et achevées avec succès,
- la mise en œuvre du projet dans le temps – taux de dépassement éventuel de la durée du projet par rapport au calendrier prévisionnel,
- le dépassement éventuel du budget approuvé – taux de dépassement,
- le nombre de résultats atteints en comparaison au nombre de résultats escomptés par activité – pourcentage,
- le nombre d'experts nationaux et locaux engagés dans le projet,
- programme participatif : nombre d'actions, nombre d'ONG, nombre d'autres organisations et/ou personnes impliquées dans le projet,
- le nombre de personnes formées,
- l'équipement fourni éventuel,
- l'établissement d'une base de données ou extension de la base existante (taux approximatif d'extension),
- l'effet d'entraînement intellectuel et financier du projet,
- la contribution du PAM : nombre de consultants, d'experts, de professionnels.

Lors de l'évaluation de l'avancement au niveau des activités, des indicateurs spécifiques d'avancement des activités seront identifiés. Ils figureront dans les spécifications techniques de chaque activité et feront partie des rapports d'avancement de celles-ci.

6.2 Indicateurs de résultats du projet

L'évaluation des résultats du projet durant la période après-projet sera menée d'une part par le SEEE/DSPR et d'autre part par le CAR/PAP.

Au cours de l'évaluation menée par le SEEE/DSPR, les indicateurs utilisés comprennent :

- la proposition d'une solution intégrée de développement durable pour la zone de projet,
- la promotion de l'utilisation durable des ressources majeures de la zone de projet, ou protection améliorée de la productivité des ressources et des écosystèmes,
- l'amélioration de la qualité de la vie et des conditions sanitaires de la population locale,
- l'amélioration des mesures prises pour la protection contre la pollution, pour la protection des habitats et sites naturels et de la biodiversité, pour la conservation des sites historiques et culturels, etc.,
- promotion d'un système d'information évolutif (base de données, formation, information etc.),
- l'introduction d'activités et de pratiques participatives dans le pays d'accueil,
- la mise en application concrète des solutions et recommandations proposées par le projet,
- le renforcement de la sensibilisation du public,
- la participation des acteurs et parties prenantes,
- les impacts sur les pratiques nationales :
 - utilisation d'instruments et méthodes,

- mise en œuvre de recommandations relatives au renforcement institutionnel et réglementaire dans le pays ou dans la zone de projet,
- exploitation des résultats dans d'autres zones du pays,
- lancement de programmes similaires dans le pays.

Au cours de l'évaluation menée par le CAR/PAP, les indicateurs détaillés ci-dessus seront utilisés ainsi que les suivants :

- l'application avec succès de méthodes, d'outils et de procédures,
- l'intégration réussie des activités durant la phase de mise en œuvre et des résultats dans la phase finale du projet,
- l'effet d'entraînement du projet, en termes qualitatifs,
- l'évaluation des conclusions lors de la conférence de présentation,
- les impacts sur les pratiques ou l'exploitation des résultats dans d'autres pays méditerranéens,
- les impacts au niveau régional :
- apports à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable,
- formulation de politiques et stratégies régionales,
- dissémination et exploitation des résultats du projet.

7 Rapports d'avancement

Des rapports d'avancement seront préparés :

- a) au niveau du projet,
- b) au niveau des activités individuelles.

7.1 Etablissement des rapports d'avancement au niveau du projet

Des rapports d'avancement bimensuels seront préparés au niveau du projet, par le Chef de projet national, en utilisant entre autres les informations fournies par chaque activité. Ils seront structurés selon le format standard du PNUE/PAM. Par ailleurs, des rapports *ad hoc* seront préparés selon les besoins.

7.2 Etablissement des rapports d'avancement pour chaque activité

Des rapports d'avancement semestriels de chaque activité seront préparés par les CAR qui en sont responsables. Ces rapports seront soumis au CAR/PAP et à l'institution nationale concernée. Lors de la préparation des rapports d'avancement au niveau du projet, le CAR/PAP tiendra compte des résultats présentés dans les rapports de chaque activité. Le format de ceux-ci sera précisé dans les spécifications techniques respectives.

7.3 Rapports finaux

Après l'achèvement du projet, le CAR/PAP se charge de préparer et de présenter à MEDU un rapport final du projet et une fiche d'évaluation, selon le format du PNUE.

Après l'achèvement de chaque activité, le CAR qui en est responsable préparera un rapport final et le soumettra au CAR/PAP pour examen. Le format de ces rapports finaux sur les activités sera défini dans le rapport de lancement du projet.

8 Activités après-projet

Afin de faciliter l'utilisation des résultats du projet après sa clôture officielle, les activités suivantes seront mises en œuvre : a) formulation et mise en œuvre progressive d'un programme d'activités de suivi ; b) suivi continu de l'exploitation des résultats du projet, évaluation des résultats du suivi continu, rédaction de rapports ; c) formulation de propositions concernant l'exploitation des résultats du projet au niveau du PAM. Le calendrier de la mise en œuvre des activités énoncées est défini dans le Plan de travail et le calendrier.

8.1 Activités de suivi

Sur la base des solutions et recommandations présentées dans les rapports finaux du projet et lors de la conférence finale de présentation, un programme d'activités de suivi (plan d'action) sera préparé par le SEEE/DSPR, assisté par le CAR/PAP selon les besoins. Conformément à ce programme (plan d'action), les résultats du projet seront progressivement appliqués et introduits dans la pratique nationale.

8.2 Suivi continu, évaluation et rapports

Le suivi continu des activités après-projet sera assuré par le SEEE/DSPR et concernera l'identification et l'observation :

- du progrès réalisé,
- des actions en préparation, en cours et réalisées,
- des résultats du projet effectivement mis en application,
- des autres bénéfices du projet.

Le processus sera effectué au niveau de la zone de projet et au niveau national.

Dans le suivi continu, les aspects suivants seront pris en considération :

- les activités réalisées, leurs résultats et aboutissements, les impacts directs et indirects, les aspects financiers, les problèmes rencontrés, les corrections entreprises,
- les activités en préparation et/ou en cours : état actuel, problèmes, actions entreprises et nécessaires pour leur résolution, prévision de mise en œuvre des activités en préparation,
- les méthodologies, outils, procédures utilisés par le projet dans la zone de projet et au niveau national, problèmes rencontrés, corrections apportées, résultats escomptées,
- les initiatives et les activités de planification, entreprises ou en préparation,
- les initiatives institutionnelles, légales ou de gestion, en conformité avec les propositions du projet,
- l'identification des bénéfices directs et indirects apportés par le projet, et des bénéficiaires.

L'évaluation, qui sera réalisée par le SEEE/DSPR, s'appuiera sur les résultats du suivi continu selon les éléments précités, et en prenant en compte les éléments suivants :

- a) l'évaluation des résultats selon les indicateurs de résultats définis dans le chapitre 6.2,
- b) l'évaluation des points ci-après :
 - la contribution à l'amélioration de la durabilité dans la zone de projet (en utilisant les indicateurs de durabilité et les résultats de l'analyse de durabilité),
 - les impacts directs et indirects du projet, et leur importance,
 - les perspectives d'avancement des activités après-projet, en préparation et/ou en cours,
 - la nature et l'ampleur des problèmes rencontrés, d'une manière générale et particulièrement ceux en liaison avec les activités après-projet, l'impact de ces problèmes sur l'exploitation des résultats du projet,

- les enseignements tirés,
- le rôle catalyseur du projet (nouvelles initiatives, nouveaux projets) dans la zone de projet et au niveau national.

Le CAR/PAP assistera l'agence nationale d'exécution dans la mise en place du suivi continu et dans l'évaluation des résultats de ce suivi. Les résultats du processus de suivi continu et d'évaluation feront l'objet de rapports semestriels préparés par le SEEE/DSPR et soumis au PAM par l'entremise du CAR/PAP. A la fin de la phase "Activités après-projet", un rapport final sera élaboré par le SEEE/DSPR, pour récapituler les résultats obtenus et les avantages identifiés, souligner les problèmes et les enseignements tirés, et éventuellement proposer des activités à venir.

8.3 Exploitation des résultats au niveau du PAM

Afin de créer les conditions favorables à l'exploitation des résultats du projet au niveau du PAM, le CAR/PAP préparera une série de rapports comprenant des propositions pour l'exploitation des résultats du projet à ce niveau :

- a) après la clôture officielle du projet,
- b) à la fin de la phase "Activités après-projet" .

Ces rapports comprendront :

- les résultats et les expériences du projet, exploitables au niveau du PAM (politiques, stratégies, procédures, méthodologies),
- les enseignements tirés à prendre en compte au niveau de l'ensemble des projets PAC du PAM (concernant la formulation et la mise en œuvre de projets, les activités après-projet, l'exploitation des résultats du projet, la procédure d'intégration, la participation, etc.),
- les résultats et les expériences à recommander comme pilotes pour résoudre des problèmes similaires dans la région,
- les résultats extrapolés et récapitulés dans les rapports semestriels et le rapport final après-projet,
- les propositions relatives à l'exploitation des résultats du projet au niveau du PAM.

L'évaluation des propositions et l'exploitation des résultats au niveau du PAM sont du mandat de MEDU.